JEUNESSES SPORTIVES DE COULAINES

Piscine Municipale de Coulaines

AQUA GYM / AQUA TRAINING

Saison 2025-2026

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM..... PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE …...../...../.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL fixe ..... Mobile.....

MAIL EN MAJUSCULE .....@..... (Obligatoire)

Cochez le créneau souhaité

	AQUAGYM
LUNDI	☐ 12h00-12h45 ☐ 12h45-13h30 ☐ 19h00-19h45 ☐ 19h45-20h30
MARDI	☐ 12h00-12h45 ☐ 12h45-13h30
MERCREDI	☐ 12h00-12h45
JEUDI	☐ 12h00-12h45 ☐ 12h45-13h30

Règlement par :

- Chèque (facilité de paiement en 3 fois)
  - Début Oct
  - Début Nov
  - Début Dec
- ANCV chq vac / e chq vac
- ANCV coup sp
- Pass séniors ville de Coulaines
- Espèces
- C.E
- Bons divers

Observations :

Attestation pour aide employeur

☐ oui ☐ non

☐ Dans le cadre de la loi RGPD (données personnelles), en complétant ce formulaire d'inscription, j'accepte que les informations saisies soient exploitées à des fins de gestion du Club Omnisports des JS Coulaines

☐ En signant le document, je déclare avoir lu et approuvé les informations saison 2025-2026.

Fait à Coulaines, le

Signature

INFORMATIONS
SAISON 2025-2026

Tarifs

252 € (250 € pour la cotisation + 2 €) **pour l'adhésion club omnisports pour les habitants de Coulaines**

260 € (250 € pour la cotisation + 10 €) **pour l'adhésion club omnisports pour les habitants hors Coulaines**

Déduire les 2 € et 10 € si vous êtes déjà adhérent JSC dans une autre section

Paiement

Espèce, chèques, chèques vacances, chèques vacances connect, virement
Facilité de paiement en plusieurs fois accepté

Début octobre _ Coulaines 84€ / Hors Coulaines 87€
Début novembre _ Coulaines 84€ / Hors Coulaines 87€
Début décembre _ Coulaines 84€ / Hors Coulaines 86€

Ordre : JSC activités aquatiques

Documents à fournir

Fiche d'inscription complétée avec le règlement
1 certificat médical (si besoin) ou
1 questionnaire de santé

La saison sportive se déroule du 15 septembre 2025 au 18 juin 2026 (hors vacances scolaires, hors jours fériés et fermeture due à la ville de Coulaines.

BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE

Pas de rattrapage de séance sauf absence de l'encadrant.

Tout dossier incomplet à la reprise de l'activité ne sera pas enregistré.

En cas d'absence d'au moins 3 mois consécutifs date à date et sur arrêt médical nous pourrons procéder à un remboursement au prorata.

Les cours ne peuvent pas être interchangés ni sur les créneaux horaires, ni sur les jours.

Contact

JS Coulaines
12 rue de Paris 72190 Coulaines
02 43 81 01 25

jsc.aquatiques@gmail.com
club.omnisports@jscoulaines.fr